

Verviers, le 17/09/2019.

Rapport d'activités et contribution des mandataires au développement de l'Intercommunale « Les Heures Claires ».

Dispositions de l'article 69 du Règlement d'ordre intérieur du Conseil communal.

Article 69.- § 1er.- Les Conseillers désignés pour représenter la Ville au sein d'un conseil d'administration (A.S.B.L. communales et provinciales, régies autonomes, intercommunales, associations de projet et sociétés de logement) ou, à défaut, du principal organe de gestion, rédigent annuellement un rapport écrit sur les activités de la structure et l'exercice de leurs mandats ainsi que sur la manière dont il a pu développer et mettre à jour ses compétences. Lorsque plusieurs Conseillers sont désignés au sein d'un même organisme, ceux-ci peuvent rédiger un rapport commun.

Les rapports sont soumis au Conseil communal pour prise d'acte lors de la séance du mois de septembre (fin septembre). Ils sont préalablement présentés et débattus en Section par leurs auteurs.

Les textes des rapports seront annexés à la délibération.

Les Conseillers susvisés peuvent rédiger un rapport écrit au Conseil communal à chaque fois qu'ils le jugent utile. Dans ce cas, l'article 64 du présent règlement est d'application.

§ 2.- Lorsqu'un Conseiller souhaite présenter un rapport au Conseil communal, conformément à l'article L6431-1, § 3 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, l'article 64 du présent règlement est également d'application.

Le présent rapport est soumis à l'attention du Conseil communal au nom de l'ensemble des administrateurs représentant ou ayant représenté la ville de Verviers.

Les instances de l'intercommunale « Les Heures Claires » se sont réunies à 11 occasions.

Nos tâches principales sont celles dévolues à tout administrateur, c'est-à-dire :

L'aide à la gestion journalière quand cela est nécessaire,

L'engagement du personnel,

Gestion des réunions CA – Syndicats,

Choix stratégiques de développement de l'intercommunale,

Contacts scabinaux afin d'introduire les gros dossiers d'investissements et ainsi aide à la recherche de subsides provinciaux et régionaux,

Attribution des marchés publics,

Une volonté d'éviter l'explosion du prix de l'hébergement,

Vérification et suivi des comptes et budgets.

L'Intercommunale est active dans le secteur médico-social. Le premier rôle de l'Intercommunale est d'offrir au Public, plus particulièrement aux Personnes âgées, un hébergement de qualité à un coût raisonnable, mais également une qualité d'emploi aux membres du personnel.

Un rôle complémentaire de l'Intercommunale est de mutualiser les moyens humains et financiers afin que chaque établissement puisse bénéficier de cette mise en commun. Cette mutualisation des moyens permettra dans les années à venir, la construction de nouveaux établissements sur les Communes de Spa, Limbourg, Stoumont et Trois-Ponts.

Cette mutualisation des moyens permet d'éviter au mieux une explosion du prix de l'hébergement à charge du Résident. Pour rappel, lors de la mise en activité de la Résidence Léon d'Andrimont, le prix d'hébergement a été maintenu pour les nouvelles chambres. Les « anciennes » chambres ont bénéficié d'une diminution de prix.

A ce jour, les prix journaliers d'hébergement en MR-MRS sont les suivants :

Centre d'Accueil "Les Heures Claires"	Tarif	Réduction*
Chambre à 1 lit/WC/douche	43,02 €	40,54 €
Chambre à 2 lits/WC/douche	39,88 €	37,40 €
Chambre commune	36,78 €	34,30 €

Résidence "Léon d'Andrimont"	Tarif	Réduction*
Chambre à 1 lit ancien bâtiment	42,62 €	40,14 €
Chambre à 2 lits ancien bâtiment	35,06 €	32,58 €
Chambre à 1 lit nouveau bâtiment	45,31 €	42,83 €
Chambre à 2 lits nouveau bâtiment	37,74 €	35,26 €

Résidence "Philippe Wathelet"	Tarif	Réduction*
Chambre individuelle	43,04 €	40,56 €
Chambre double	41,15 €	38,67 €
Chambre à 3 lits	40,32 €	37,84 €

* Réduction pour les Communes de l'Intercommunale (Spa - Limbourg - Dison - Verviers - Jalhay - Pépinster - Welkenraedt)

Le travail réalisé par chaque membre du personnel, chaque jour, permet aux Résidents de bénéficier d'un encadrement de qualité, dans des établissements adaptés et à un prix raisonnable.

Le compte de résultat de l'Intercommunale pour l'année 2018 prend notamment en compte la charge d'intérêt pour l'emprunt relatif aux constructions de 39 logements en Résidence-Services à Spa et 44 logements en Résidence-Services à Limbourg. Cette charge d'intérêts, d'un montant de 211.288,19 € n'a pas de contrepartie en matière de chiffre d'affaire, pour l'année 2018.

En tenant compte de cet élément, ainsi que de la reprise de provision pour la charge d'intérêts liée à l'emprunt relatif à la construction de l'extension de la Résidence Léon d'Andrimont, (50.314,81 €), l'activité propre de l'Intercommunale dégage un léger boni de 66.253,39 €.

Durant l'année 2018, sont survenus les évènements suivants :

Construction de 83 logements en Résidence-Services sur les Communes de Spa et Limbourg

Les travaux relatifs à la phase de demande de permis, se sont poursuivis, en collaboration avec les auteurs de projets, les services urbanistiques des Communes ainsi que

la DGO5. En date du 20 mars 2019, l'Intercommunale a réceptionné le « permis unique » pour la construction des 39 logements en Résidence-Services pour Spa.

Un seul marché public de construction, à deux lots, sera lancé dans le courant de l'année 2019. Les travaux devraient commencer début 2020.

La rédaction du cahier spécial des charges se poursuit, avec les auteurs de projets. Le cahier spécial des charges devrait être approuvé par le Conseil d'administration du mois de mai 2019.

Projet informatique – logiciel de gestion de maison de repos

L'année 2018 a été la confirmation que l'usage du logiciel propre de gestion de maison de repos fonctionne. Le développement de la partie « soins infirmiers » est toujours en cours.

Toutefois, il a été constaté la dépendance à l'égard d'une société privée, par rapport au système d'appel-personne. Dès lors, un projet de réalisation de notre propre système d'appel-personne a débuté. Celui-ci utilisera la technologie « Web ». Cette technologie permet au logiciel de fonctionner sur toutes les plateformes numériques (Pc tour – Pc portable – écran tactile en chambre – smartphone).

Transfert de la gestion de la Résidence Philippe Wathelet

Durant l'année 2018, l'Intercommunale du Centre d'Accueil « Les Heures Claires » a mis en œuvre différentes mesures pour la Résidence Philippe Wathelet, à savoir

- La mise aux normes de l'établissement, notamment en matière de chambres à 1 et 2 lits, afin de maintenir l'hébergement des Résidents et l'emploi au sein de l'établissement, au-delà du 31 décembre 2017 et ce, jusqu'à la mise en activité de la nouvelle maison de repos. Ces travaux trouvent leur épilogue au début 2019, par la pose des portes des chambres. Le coût à charge de l'Intercommunale est de 68.885,16 € (matériaux : 9.000,90 € et main d'œuvre : 59.884,26 €)
- La mise en conformité de la détection incendie ;
- La mise en conformité de l'ouverture des sorties de secours en cas d'alerte incendie.

Il convient de préciser que l'Intercommunale du CHR Verviers, propriétaire du site, a pris en charge le coût des deux mise en conformité ainsi que des portes coupe-feux des chambres.

Gestion des ressources humaines

Le bilan social de l'Intercommunale montre un nombre moyen de 222,2 équivalents temps plein (ETP) pour l'année 2018 (219,9 en 2017 - 189,3 en 2016). En l'absence de modification structurelle de l'Intercommunale, il est compréhensible que les ETP soient similaires.

Le nombre d'heures de formation suivies par les membres du personnel est de 3.332 heures pour 2018 (1.863,17 heures en 2017 et 1.526,5 heures en 2016) soit une augmentation de 1.469 heures. L'Intercommunale a consacré aux formations, un montant de 102.825,83 € (64.882,12 € en 2017 - 50.635,43 € en 2016 - 34.202,82 € en 2015). Il s'agit des coûts externes et charges salariales internes.

Claude ORBAN

Administrateur.

Maxime DEGEY

Administrateur.